



PRÉFET DU FINISTÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 21 février 2023

Baie d'Audierne – Résultats des analyses suite à la détection d'une nappe suspecte en mer : l'absence de toxicité est confirmée et le phénomène devrait disparaître dans les prochains jours.

Vendredi 17 février, en fin d'après-midi, une nappe suspecte a été repérée à une centaine de mètres de la côte entre Saint Guénolé et la Torche, au large de la commune de Penmarc'h. Cette nappe partiellement disloquée par les courants et marées a ensuite touché d'autres communes du département.

Sitôt alertés, les pompiers du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Finistère ont effectué des prélèvements qui ont été transmis pour analyse à l'IFREMER qui a prélevé dès le lendemain deux échantillons supplémentaires au site Rocher des Victimes, et à environ 150 m de la rive. Par mesure de prudence, un arrêté temporaire d'interdiction de ramassage des coquillages a été pris le 18 février dernier, sur la partie de la baie d'Audierne concernée.

Les analyses conduites permettent aujourd'hui de conclure que ce phénomène est consécutif à une efflorescence massive naturelle de *Mesodinium rubrum* au large (phénomène de « bloom »). Il s'agit d'une espèce de cilié non toxique (type de plancton), s'étendant sur le sud du Finistère et le Morbihan, qui avait pu être observée mi-février par imagerie satellitaire. Ces observations amènent à l'hypothèse que les « eaux vertes » signalées successivement à Penmarc'h et dans d'autres secteurs comme à Doëlan sur /Mer (19/02) via le programme de Sciences Participatives Phenomer de l'Ifremer (www.phenomer.org) et la plage de Fort Bloqué à Ploemeur (20/02) via la station Ifremer de Lorient, résultent de la dégradation de ce « bloom » à *Mesodinium*. Les efflorescences à *Mesodinium rubrum* sont en effet généralement de couleur pourpre mais lorsque les cellules sont dégradées, à l'approche des côtes, la coloration devient verte sans caractère de toxicité.

L'analyse de l'échantillon du 17/02 a confirmé la présence de quelques cellules du *Mesodinium rubrum* parmi des agrégats de nature principalement organique, de formes et tailles diverses. Dans les échantillons du 18/02, seuls des agrégats et quelques cellules de microalgues (en très

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 90 77 20 20 / 02 90 77 20 21
Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr

faible quantité et souvent dégradées) ont pu être détectés. **De façon générale, aucune espèce toxique n'a été observée dans les échantillons analysés.**

Dans ce contexte, Philippe Mahé, préfet du Finistère, a pris un arrêté préfectoral levant les interdictions **de la pêche maritime professionnelle et récréative, le ramassage, le transfert, la purification, l'expédition, la distribution et la commercialisation des coquillages provenant de la zone « baie d'Audierne »** sur l'estran des communes de **Penmarc'h, Plomeur, St Jean Trolimon et Tréguennec** à compter de ce jour.

Les communes concernées ont été informées.